

PROCES VERBAL
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS DE COLOMBEY ET DU SUD TOULOIS
BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU : 4 novembre 2015

Nombre de membres du bureau communautaire en exercice : 18

Nombre de membres du bureau communautaire présents : 16

Date de convocation : 29 octobre 2015

Date d'affichage :

L'an deux mille quatorze, le

Le Bureau communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à Colombey les Belles, sous la présidence de Monsieur Philippe PARMENTIER

Conformément à l'art L 2121-15 du CGCT, le secrétaire de séance est nommé

Secrétaire de séance : Maurice SIMONIN

Membres du bureau communautaire :

COMMUNES	MEMBRES TITULAIRES	PRESENTS	POUVOIRS	EXCUSES	ABSENTS
OCHEY	Philippe PARMENTIER	X			
VANNES LE CHATEL	Nathalie HAMEAU KINDERSTUTH	X			
MONT LE VIGNOBLE	Jean Pierre CALLAIS	X			
GIBEAUMEIX	Denis KIEFFER			X	
FAVIERES	Jean Pierre ARFEUIL	X			
BATTIGNY	Denis THOMASSIN	X			
BLENOD LES TOUL	Maurice SIMONIN	X			
BARISEY LA COTE	Pascal CHRISTOPHE	X			
MOUTROT	Guy CHAMPOUGNY	X			
CREZILLES	Patrick AUBRY	X			
ALLAMPS	Jean François BALTARD	X			
ABONCOURT	Joël BAUDY			X	
BULLIGNY	Bertrand DELIGNY	X			
COLOMBEY LES BELLES	Michel HENRION	X			
COLOMBEY LES BELLES	Adolphe REGOLI	X			
SAULXURES LES VANNES	Pascal KACI	X			
GEMONVILLE	Alain GODARD	X			
BAGNEUX	Germain GRANDJEAN	X			

Sortie de séance : Monsieur Bertrand De Ligny pour les délibérations BC 2015/0768, BC 2015/0770

Autre personne présente : Pascaline GOUERY

Ordre du jour

1- Développement Economique

1.1 – BC-2015-0762 - *Projet zéro chômeur longue durée et E.C.T.1*

1.2 – BC-2015-0763 - *Projet zéro chômeur longue durée – P.F du budget 2016*

2 - Habitat

2.1 – BC-2015-0764 - *Convention O.P.A.H*

2.2 – BC-2015-0765 - *Plan local d'urbanisme intercommunal*

3 - Culture

3.1 – BC-2015-0766 - *Versement subvention Cache-Cache média*

3.2 – *Résidence artistique à l'école : Saulxures les Vannes*

3.3 - BC-2015-0767 - *Convention aide au fonctionnement école de musique du Saintois 2015 / 2016*

3.4 - BC-2015-0768 - *Avenant convention pluriannuelle théâtre de cristal pour l'année 2015*

3.5 - BC-2015-0769 - *Subvention aide au fonctionnement école de musique de Bulligny pour l'année 2015*

3.6 - BC-2015-0770 *Aide à la création artistique pour le théâtre de Cristal*

4- Services aux communes

4.1 – BC-2015-0771 - *Règlement collecte O.M*

4.2 - *Orientation pour un nouveau broyeur multi-végétaux 2016*

5- Moyens Généraux

5.1 – BC-2015-0772 - *délibération pour facturation de la vitre brisée par la brasserie du lac suivant devis L.M.H d'un montant de 39,24 €*

5.2 - BC-2015-0773 *Délibération pour mise à disposition des services techniques en Terre de Lorraine*

5.3 – BC-2015-0774 *Information sur les abattements de prime suite à un congés maladie*

5.4 – BC-2015-0775 *Formation BAFD pour Laura FIHOL*

5.5 – BC-2015-0776 *Signature de l'avenant à la convention 2015 et signature de la nouvelle convention d'occupation précaire 2016-2018 de l'unité Alzheimer*

6- informations

1- DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

1.1- BC-2015-0762 - PROJET ZERO CHOMEUR LONGUE DUREE ET E.C.T.I

Le Vice-président à l'économie rappelle qu'une collaboration s'est progressivement mise en place avec l'Association ECTI dans le cadre du projet « l'emploi conçu comme un droit ». Cette association nationale composée d'anciens cadres dirigeants bénévoles a développé une expertise reconnue dans les domaines du développement économique et de l'insertion socio-professionnelle et propose des interventions à la carte pour l'accompagnement des entreprises, collectivités locales, créateurs d'entreprises dans leurs projets...

Fortement intéressée par la dimension innovante du projet « l'emploi conçu comme un droit » et son ambition de création d'emplois pérennes pour des demandeurs d'emplois de longue durée, l'Association ECTI a déjà commencé à apporter sa contribution utile à ce projet intercommunal et il convient désormais de la formaliser à travers la signature d'une convention de partenariat d'une durée de 9 mois.

ECTI apporte son soutien au projet « l'emploi conçu comme un droit » à travers la mise à disposition des compétences de ses experts dans diverses missions et notamment :

la recherche et à la pré-validation d'activités innovantes sur le territoire ainsi que la rencontre des acteurs pouvant les porter

L'identification, l'analyse et l'évaluation de différents types d'activité potentielles, en liaison avec le comité de pilotage du projet

des missions ponctuelles d'accompagnement des animateurs du projet

La Communauté de communes versera en contrepartie à l'Association ECTI, un montant forfaitaire de 800€ pour concourir aux frais de fonctionnement de l'association et notamment les frais de déplacement des experts intervenant sur le projet.

Après en avoir délibéré, les élus du bureau communautaire, à l'unanimité,

AUTORISENT le Président à signer la convention

AUTORISENT l'inscription d'une somme forfaitaire de 800€ au BP 2016 ,

1.2 – BC-2015-0763 - PROJET ZERO CHOMEUR LONGUE DUREE – P.F DU BUDGET 2016

Le vice-président rappelle la présentation du projet lors du dernier conseil communautaire du 14 octobre et précise que les élus ont validé la poursuite du projet à titre expérimental.

Pour poursuivre l'expérimentation, il est nécessaire de solliciter différents financeurs tels que présentés ci-dessous :

Plan de financement prévisionnel 2016

Dépenses		Recettes	
Fonctionnement (postes + charges)	92 000€	Etat (CPE)	38 600€
		CD54	20000€
		Leader Pays	15 000€
		CC PCST	18400€
TOTAL	92 000€		92 000€

Après en avoir délibéré, les élus du bureau communautaire

AUTORISENT le Président à solliciter les différents financeurs, l'Etat à hauteur de 38 600€ , le Conseil Départemental à hauteur de 20 000€, les fonds européens dans le cadre du programme LEADER à hauteur de 15 000€,

S'ENGAGENT à financer en fonds propres le reliquat non couverts par les financeurs

2 - HABITAT

2.1 – BC-2015-0764 - CONVENTION O.P.A.H

Le président présente la convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Revitalisation Rurale (OPAH – RR) qui permet de fixer les objectifs communs, entre l'Anah et la Communauté de Communes, pour une période triennale de 2016 à 2018. La convention retrace les différents financements de l'OPAH, accordés par l'Anah, le Conseil Départemental, le Conseil Régional et la Communauté de Communes.

Pour rappel, l'Anah mobilisera une enveloppe de 794 552 € représentant potentiellement l'amélioration de 116 logements.

L'OPAH pourra être engagée dès la signature de la convention par l'ensemble des parties. En attendant, la convention est mise à disposition du public pour une durée de 1 mois (05 novembre au 05 décembre). Elle sera consultable au siège de la Communauté de Communes et téléchargeable sur le site internet.

Après en avoir délibéré, les membres du bureau communautaire

AUTORISENT le Président à signer la convention cadre de l'OPAH 2016-2018

AUTORISENT le Président à signer tous les documents nécessaires à la présente

2.2 – BC-2015-0765 - PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Le Président précisé la méthode de travail retenue pour l'élaboration du PLUI, telle que présentée également devant le comité de pilotage du 25 novembre dernier. comme cela a été .

Comme méthode de travail, il est proposé de recruter un bureau d'étude (ou un groupement de BE) pour réaliser l'ensemble des études, rédiger et dessiner les différents documents et mener une partie de la concertation.

Les techniciens de la CC et TDLU auront en charge de porter le projet politique du PLUI (rédaction du PADD et proposition des OAP) et de suivre de près les missions du(es) BE.

Un projet de cahier des charges a été proposé devant le COPIL du 25/11/2015. Il sera ensuite transmis à l'ensemble des communes pour avis.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Montant prévisionnel ≈ 400 000 € HT

(Coût global : études, ingénierie en interne, reprographie...)

Subvention DGD : en attente des critères

Subvention ADEME : 20 000 € -taux 10%, sur une dépense plafonnée à 200 000 €

Subvention Région 20 000 € -taux 10%, sur une dépense plafonnée à 200 000 €)

3 - CULTURE

3.1 – BC-2015-0766 - VERSEMENT SUBVENTION CACHE-CACHE MEDIA

Le Vice-Président en charge de la culture propose, dans le cadre contractuel et budgétaire voté le 10 Décembre 2014, le versement de la subvention 2015 à hauteur de 792 E pour la 29^{ème} Fête de la Communication et 1 250 E pour les classes découvertes.

Après en avoir délibéré, les membres du bureau

ACCEPTENT : le bilan présenté et les montants ci-dessus.

AUTORISENT : le Président à verser l'intégralité de la subvention 2015 à l'association CACHE CACHE MEDIA à hauteur de 792€ correspondant à la fête de la communication et 1250€ pour les classes découvertes

3.2 – RESIDENCE ARTISTIQUE A L'ECOLE : SAULXURES LES VANNES

6 écoles sont intéressées par le projet d'accueil d'artiste, Saulxures a été retenue pour être résidence d'artistes. Il s'agit de créer une comédie musicale, un musicien et un metteur en scène interviendront pour accompagner le projet. Le budget est évalué à 8200 €, il est prévu de modifier le règlement culture pour pouvoir aider ce type de projet.

3.3 - BC-2015-0767 - CONVENTION AIDE AU FONCTIONNEMENT ECOLE DE MUSIQUE DU SAINTOIS 2015 / 2016

Dans le cadre du règlement d'aide au fonctionnement des écoles de musique formalisé dans la charte culturelle 2009/2016, les écoles de musique bénéficient de subvention afin d'aider à la diffusion musicale sur le territoire. Le président précise que l'école de musique du Saintois est une école agréée et pourra bénéficier d'une subvention pour l'exercice septembre 2015 —juin 2016 à hauteur de 2000€.

Les élus du bureau communautaire, après en avoir délibéré

AUTORISENT le Président à signer la convention avec l'école de musique du Saintois pour la période u 15 septembre 2015 au 30 juin 2016

VALIDENT la demande de subvention à hauteur de 2000 €.

3.4 - BC-2015-0768 - AVENANT CONVENTION PLURIANNUELLE THEATRE DE CRISTAL POUR L'ANNEE 2015

Pour rappel, la Communauté de Communes a signé une convention pluriannuelle avec le théâtre de cristal pour la période 2012/2014 sur un montant annuel de 5 000€ pour mener et animer les thématiques suivantes : - -
Fonctionnement de l'école cirque et de la route des saltimbanques

- Fonctionnement de l'école du cirque et de la route des saltimbanques

- Fonctionnement de l'atelier théâtre amateur adultes

Une nouvelle convention devait donc être signée pour la période 2015/2017.

Les travaux engagés par le théâtre de Cristal sur leur nouvelle salle n'ont pas permis de mener une réflexion sur la nouvelle convention.

Le Vice-président à la culture propose donc aux élus du bureau communautaire, de signer un avenant à la convention pluriannuelle 2012/2014 de un an dans les mêmes conditions financières, en attendant de mener un travail de réflexion sur le nouveau projet 2016/2017.

Après en avoir délibéré, les élus du bureau communautaire,

VALIDENT la proposition du Vice-président à la culture

ACCEPTENT d'accompagner financièrement le théâtre de Cristal, d **PROPOSENT** d'inscrire cette subvention au titre

AUTORISENT le Président à signer les conventions nécessaires. Ont signé au registre les membres présents

3.5 - BC-2015-0769 - SUBVENTION AIDE AU FONCTIONNEMENT ECOLE DE MUSIQUE BULLIGNY POUR L'ANNEE 2015

Les élus sont invités à prendre connaissance du Règlement d'aide au fonctionnement des écoles de musique élaboré dans le cadre de 2 de la charte culturelle 2009/2016.

Les écoles de musique bénéficient de subvention afin d'aider à la diffusion musicale sur le territoire, les octroyées sont versées suivant un bilan et le nombre de personnes inscrites. Le montant est de 18,40 E par personne.

- Ecole de musique de Bulligny : 40 élèves du territoire à 18,40 E/élève soit 736 E (école non agréée)

Après en avoir délibéré, les élus du bureau communautaire,

VALIDENT les demandes de subventions au titre des écoles de musique conformément à la répartition ci-dessus.

AUTORISENT le président à verser la subvention au titre du fonctionnement des écoles de musique à hauteur de sur le BP 2015

3.6 - BC-2015-0770 AIDE A LA CREATION ARTISTIQUE POUR LE THEATRE DE CRISTAL

Le Vice-Président en charge de la culture présente la demande du Théâtre de Cristal, pour sa nouvelle création théâtrale 2015 intitulée « Ailleurs » qui traite des migrants. Un travail a été mené avec les jeunes des écoles de Vannes le Château.

Les premières représentations ont été données sur le territoire en Septembre 2015. Ce spectacle avait été inscrit en termes de demande d'aide financière au budget 2015 sur la ligne « aide à la création artistique ». Le coût global subventionnable de la création est de : 13 294.38 E (salaires concernant l'écriture du texte, la mise en scène, les répétitions et les décors)

Le montant de la subvention est de 10% conformément à notre règlement, soit : 1 329.43€

Après en avoir délibéré, les élus du bureau communautaire.

VALIDENT le projet présenté par le Vice-président à la culture

ACCEPTENT d'accompagner financièrement le théâtre de Cristal, dans son projet 2015 à hauteur de 1 329.43€

AUTORISENT le Président signer tous documents découlant de cette décision.

4- SERVICES AUX COMMUNES

4.1 – BC-2015-0771 - REGLEMENT COLLECTE O.M

Le Vice-président présente le règlement de collecte de déchets ménagers établi en lien avec la SPL COVAL. Il présente de manière détaillée :

- Les services pour les particuliers
- Les services rendus aux usagers résidents en logement collectif
- Les dispositions applicables aux collectivités et aménageurs publics/priés
- Les services d'apport volontaire
- Les services rendus aux professionnels et les administrations
- Les sanctions en cas de non-respect
- Le règlement spécifique pour la déchetterie communautaire

Trois annexes complètent le règlement :

N°1 : les jours de collecte des ordures ménagères et de collecte du tri sélectif par commune

N°2 : adresse et carte des PAV

N°3 : règlement intérieur de la déchetterie communautaire

Après avoir pris lecture du règlement joint au dossier de séance, les élus du bureau communautaire, à l'unanimité **APPROUVENT** le règlement de collecte de déchets ménagers tel que présenté par le vice-président.

AUTORISENT le président à signer tous les documents découlant de la présente décision.

4.2 - ORIENTATION POUR L'ACHAT D'UN NOUVEAU BROUYEUR MULTI-VEGETAUX 2016

Considérant la vétusté du broyeur, le Vice président présente plusieurs modèles de broyeur multi végétaux. Il souhaite d'acquiescer un nouvel équipement pour 2016.

6 modèles sont présentés suivant le tableau joint en annexe.

5- MOYENS GENERAUX

5.1 – BC-2015-0772 - DELIBERATION POUR FACTURATION DE LA VITRE BRISEE PAR LA BRASSERIE DU LAC SUIVANT DEVIS L.M.H D'UN MONTANT DE 39,24 €

Lors de l'état des lieux de sortie de la Maison du Lac, il a été constaté qu'une vitrine réfrigérée a été cassée.

Il convient donc de d'émettre un titre de recette d'un montant de 39,24 euros au nom du locataire soit la Brasserie du Lac représentée par Monsieur MARTINEZ son gérant afin qu'il procède au remboursement.

Le président précise que le gérant a transmis un chèque pour dédommagement

Les travaux sont en cours d'achèvement.

Afin de faciliter ce déménagement et pour limiter les contraintes, le Président propose de maintenir le loyer actuel à hauteur de 91840 E du 12 octobre 2015 et jusqu'à la fin de l'année 31 décembre 2015 comprenant les bâtiments existants et l'extension.

A compter du 01.01.2016, une nouvelle convention d'occupation précaire sera établie fixant les loyers pour l'ensemble.

Après en avoir délibéré, les membres du bureau

AUTORISENT le président à signer l'avenant à la convention d'occupation précaire qui porte sur la modification de la surface occupée à compter du 12/10/2015

5.6 – BC-2015-0776 SIGNATURE DE L'AVENANT A LA CONVENTION 2015 ET SIGNATURE DE LA NOUVELLE CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE 2016-2018 DE L'UNITE ALZHEIMER

Le Président présente la nouvelle convention d'occupation précaire concernant la location de l'EHPAD LES GRANDS JARDINS et l'EXTENSION UNITE ALZHEIMER.

Considérant les simulations financières proposées, il est proposé une redevance globale sur l'ensemble du bâtiment géré par le GIP Bien Vieillir en Pays de Colombey dont la répartition est définie comme suit :

Partie existante « les grands jardins »: (91 840€) surface du bâtiment 3489 m²

Parcelles Cadastrees :

- AB 416 : contenance 66 a 25ca

Partie extension « les petits jardins- unité ALZHEIMER » : (70 000E) surface du bâtiment 1018m²

- Surface du bâtiment : 1000m²
- AB 264: contenance 14 a 77 ca
- AB 322 : contenance 07 a 85 ca
- AB 341 : contenance 18a 10 ca

Le loyer total est de 161 840€ pour la période du 01.01.2016 au 31.12.2018

Après en avoir délibéré, les membres du bureau

AUTORISENT le président à signer la convention d'occupation précaire à compter du 01.01.2016 et jusqu'au 31.12.2018

FIXENT la redevance sur l'ensemble du bâtiment tel que décrit ci-dessus à hauteur de 161 840 €.

6– INFORMATIONS

Date des prochains bureaux

Date des prochains conseils communautaires

Séance levée à 23H40

Ordre d'arrivée des délibérations de la séance

- 1.1 – BC-2015-0762 - *Projet zéro chômeur longue durée et E.C.T.I*
- 1.2 – BC-2015-0763 - *Projet zéro chômeur longue durée – P.F du budget 2016*
- 2.1 – BC-2015-0764 - *Convention O.P.A.H*
- 2.2 – BC-2015-0765 - *Plan local d'urbanisme intercommunal*
- 3.1 – BC-2015-0766 - *Versement subvention Cache-Cache média*
- 3.3 – BC-2015-0767 - *Convention aide au fonctionnement école de musique du Saintois 2015 / 2016*
- 3.4 – BC-2015-0768 - *Avenant convention pluriannuelle théâtre de cristal pour l'année 2015*
- 3.5 – BC-2015-0769 - *Subvention aide au fonctionnement école de musique de Bulligny pour l'année 2015*
- 3.6 – BC-2015-0770 - *Aide à la création artistique pour le théâtre de Cristal*
- 4.1 – BC-2015-0771 - *Règlement collecte O.M*
- 5.1 – BC-2015-0772 - *délibération pour facturation de la vitre brisée par la brasserie du lac suivant devis L.M.H d'un montant de 39,24 €*
- 5.2 – BC-2015-0773 *Délibération pour mise à disposition des services techniques en Terre de Lorraine*
- 5.3 – BC-2015-0774 *Information sur les abatements de prime suite à un congés maladie*
- 5.4 – BC-2015-0775 *Formation BAFD pour Laura FIOHOL*
- 5.5 – BC-2015-0776 *Signature de l'avenant à la convention 2015 et signature de la nouvelle convention d'occupation précaire 2016-2018 de l'unité Alzheimer*

Pour extrait certifié conforme,
Le Président,
Philippe PARMENTIER

